

Plan stratégique européen

L'apiculture européenne est en crise aujourd'hui : dépérissement, vieillissement des apiculteurs, manque de disponibilité des produits de traitement des maladies... Malgré la disparité importante des situations au sein de l'Union européenne, de très nombreux problèmes devraient trouver une solution. Pour faire entendre la voix des apiculteurs, il faut définir une stratégie commune. C'est ce qui est en cours d'élaboration. Voici le texte qui a été proposé aux apiculteurs européens lors de la dernière réunion du Groupe de travail « Miel » du COPA-COGECA à Bruxelles. Après une analyse des apports et spécificités de l'abeille et du secteur apicole, des objectifs sont définis et plusieurs pistes d'actions sont proposées dans le contexte du développement durable agricole européen, à savoir la politique agricole commune avec entre autres le développement rural.

1. NOTRE ABEILLE, INDISPENSABLE...

POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

L'abeille mellifère est un insecte social dont l'importance environnementale est inestimable :

- l'abeille effectue quotidiennement des centaines de micro-prélèvements dans l'environnement; elle est reconnue comme une sentinelle de l'environnement et parfois utilisée comme telle par

des laboratoires de recherche pour étudier la pollution,

- elle fait partie intégrante des écosystèmes indigènes et de leur biodiversité,
- elle joue un rôle essentiel pour la pollinisation de la flore sauvage.

POUR NOTRE AGRICULTURE

Ainsi, par une pollinisation « dirigée » des cultures (semences, fruits, légumes, cultures arables et cultures sous serre...), elle a un impact positif en termes de rendement, tant au niveau de la quantité que de la qualité de la production des fruits et graines ainsi que de leur vitesse de maturation... L'activité des insectes pollinisateurs, dont l'abeille mellifère, assure la pollinisation de 84 % des 264 espèces cultivées. Cela représentait en Europe 14,4 milliards d'euros (= 10 % du chiffre d'affaires de l'agriculture européenne) en 2005 (Programme ALARM, source : INRA France). Ce dernier chiffre ne tient pas compte de l'impact des pollinisateurs sur la production de fourrage animal ou de semences utilisées pour la production de graines de nombreux légumes.

Sont principalement concernés par la pollinisation les produits agricoles de grande valeur (légumes, fruits...), particulièrement recherchés par les consommateurs.

POUR SES PRODUITS

L'abeille mellifère assure l'élaboration des produits de la ruche : 60 % du miel consommé en UE, du pollen, de la gelée royale, de la cire... qui donnent naissance à une série impressionnante de produits dérivés dans les domaines alimentaire, cosmétique, médical...



2. LES ABEILLES SONT MENACÉES

Depuis quelques années, les apiculteurs font cependant des constats alarmants à plusieurs niveaux.

a. Le cheptel

Ils observent un dépérissement du cheptel et, de là, une perte croissante et importante de la productivité et de la rentabilité dans certaines régions depuis plus de 10 ans. En 2008, les mortalités de 30 - 50 % ont demandé des efforts énormes de reconstitution du cheptel. Dans plusieurs zones, les mortalités ne descendent plus en-dessous de 25 % alors qu'une mortalité acceptable ne dépasse pas 5 % (10 % lors d'années particulièrement défavorables pour l'apiculture).

Les modifications climatiques que nous connaissons ont des répercussions potentiellement graves au niveau des colonies car elles ont un impact direct sur la qualité et les périodes de floraison qui vont directement influencer le cycle de vie des abeilles, les possibilités de récolte de miel et de pollen, allant même dans certains cas (sécheresses...) jusqu'à générer des famines, ou du moins à doubler les coûts de nourrissement. Ces modifications vont également influencer les pathologies (cycles de parasites comme *Varroa destructor*) qui peuvent ainsi se développer plus rapidement et menacer la survie des colonies.

Une évolution se dessine vers des espaces agricoles plus banalisés, nettement moins riches sur le plan de la flore mellifère. Notamment les zones de basse montagne (Jura, Italie du Nord...), traditionnellement de grande richesse sur le plan floristique, sont touchées par cette banalisation. La pratique d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des abeilles n'est pas encore suffisamment développée.

b. Le marché du miel

On note plusieurs éléments importants :

- une volatilité des prix du miel sur le marché,
- une disparité et dès lors une inefficacité des contrôles aux frontières qui permet probablement l'introduction sur le marché européen de miels ne répondant pas aux normes de la directive « Miel » ou aux normes d'hygiène imposées aux producteurs européens au sein même des Etats membres,



- une carence du contrôle de l'étiquetage des miels, qui ne correspond pas toujours réellement aux produits commercialisés (présence de plus en plus de miels adultérés).

Tous ces points ont un impact direct sur l'économie des exploitations apicoles.

c. Les apiculteurs

L'évolution démographique est alarmante. Elle est liée à une baisse du nombre d'apiculteurs et à leur vieillissement, qui se traduit dans plusieurs Etats membres par une perte de l'ordre de 10 - 15 % par an.

d. Le sanitaire

- On constate également un manque de disponibilité des médicaments vétérinaires pour lutter contre les maladies/parasites de l'abeille, le varroa en particulier.
- Des mesures ont été prises pour éviter les apports de nouveaux pathogènes (par exemple *Aethina tumida*), mais qu'en est-il des espèces invasives ?
- Une espèce de frelon asiatique (*Vespa velutina*) développe son aire de répartition rapidement dans le sud de la France et pourrait envahir une bonne partie de l'Europe si l'on ne met pas rapidement en place des mesures adaptées. Là où il est implanté, il peut détruire 20 à 30 % des colonies en une année.

Dans ce contexte, une véritable stratégie de relance de l'apiculture en Europe est plus que jamais nécessaire. Elle doit tenir compte des spécificités du secteur de l'apiculture.

3. LES SPÉCIFICITÉS

a. de l'abeille

Il est nécessaire de faire reconnaître la spécificité de l'abeille et de maintenir le nombre de colonies.

- L'apiculture est le seul élevage d'insectes qui permet de produire un aliment. Contrairement à tous les autres élevages, l'animal est ici une colonie constituée d'un nombre d'individus variant dans le temps et placés dans une ruche.
- Bien que l'on considère l'apiculture comme un élevage, les abeilles restent cependant des animaux sauvages qui agissent selon leur instinct et que l'on ne peut pas domestiquer comme les animaux des autres élevages. Ainsi, elles choisissent leurs sources d'alimentation dans leur environnement et se développent selon leur cycle biologique directement lié au climat et à la flore locale. De ce fait, on peut observer une grande diversité de situations entre les différents pays européens.
- Leur capacité à visiter des sources d'alimentation (nectar, miellat, exsudat, pollen, eau, propolis...) à plusieurs kilomètres de leur ruche (jusqu'à 6 km) doit être prise en compte, entre autres lors de la mise en culture ou de l'application de produits pouvant avoir un impact sur elles ou sur leurs produits.
- Au niveau de la santé animale, l'abeille est considérée comme une « espèce mineure ». De plus, en matière de résidus de produits de traitement, il n'y a pas de métabolisation, contrairement à ce qui se passe dans les tissus animaux. Ici, la notion de temps d'attente n'a pas de sens, seules les LMR au niveau des produits de la ruche ont une pertinence.
- La législation vétérinaire se base sur des élevages classiques et ne prend pas en compte les spécificités de l'abeille mellifère.

b. de l'apiculture

Outre les spécificités inhérentes aux abeilles, l'apiculture a également une série de caractéristiques dont il faut tenir compte. C'est indispensable si l'on veut maintenir les 600 000 apiculteurs, tous passionnés.



4. APICULTURE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs à atteindre est de maintenir un développement durable dans le respect de l'environnement.

a. Au niveau du cheptel

Pour limiter les mortalités des colonies au maximum et compenser les pertes de revenus qui y sont liées, il faut tout mettre en œuvre pour éviter les pertes d'abeilles liées à l'utilisation de pesticides. Cela implique

- d'adapter rapidement les tests abeilles existants en vertu de la directive 91/414/CEE aux techniques mises en œuvre au niveau agricole afin d'étudier les risques réels des matières actives utilisées, et cela dans leurs différentes conditions d'utilisation (type et périodes d'application, conditions environnementales, couplage avec d'autres molécules...) et en tenant compte des différentes voies d'exposition des abeilles aux toxiques,
- de mettre en œuvre les mesures de précaution qui s'imposent pour éviter le contact des abeilles avec des produits à des concentrations qui peuvent être préjudiciables à la survie et/ou à la productivité des colonies durant la saison; de vérifier la faisabilité réelle et la mise en pratique de ces mesures sur le terrain,
- de favoriser le repeuplement d'un cheptel de qualité,
- de mettre en place des programmes d'interventions spécifiques en cas de mortalités excessives liées à des problèmes pathologiques, climatiques ou environnementaux indépendants des apiculteurs, générant des mortalités excessives,
- d'assurer le maintien de la diversité des races d'abeilles locales (moins productives mais en équilibre avec leur environnement) en favorisant des zones de protection spéciales et en incitant les apiculteurs situés dans ces zones à utiliser les races locales et à mettre en place des programmes d'élevage au départ de ces races.

b. Au niveau sanitaire

Il faut améliorer la disponibilité des médicaments vétérinaires tant dans leur nombre que dans leur accessibilité par les apiculteurs. Il faudrait pouvoir assurer une rotation dans l'utilisation des médicaments afin d'éviter les problèmes de résistance. Le processus de reconnaissance centralisée des médicaments vétérinaires utilisés

- Ainsi, l'apiculture est un élevage qui s'insère directement dans le domaine de la production agricole et s'inscrit parfaitement dans le cadre d'un développement agricole durable.
- Cet élevage s'organise d'ailleurs dans des structures intégrées dans le tissu social du monde rural depuis longtemps.
- Il ne faut pas oublier que l'Europe est le « berceau » de nos abeilles et que ce sont nos abeilles qui ont été exportées en Amérique et en Australie. Cela vient entre autres du fait que nos pays sont des pays d'excellence, de traditions et de savoir-faire apicole. Pour information, on compte 13 602 000 colonies en UE pour 2 444 000 colonies aux USA, soit une densité de près de 12,5 fois plus importante chez nous.
- L'apiculture constitue principalement une activité complémentaire offrant une source de revenus très appréciable en cette période de crise. Parmi les apiculteurs, 19 000 ont plus de 150 ruches et sont répertoriés comme des professionnels. Un tel critère est arbitraire et ne tient pas compte des spécificités locales, il n'existe pour aucun autre élevage.



c. des produits apicoles

- Contrairement à ce qui se passe pour de nombreux produits agricoles, nous sommes déficitaires en miel. La production européenne (12 % de la production mondiale) ne parvient pas à répondre à la demande et les importations de miels provenant d'autres pays atteignent encore près de 40 % des 340 000 tonnes de miels consommées tous les ans, malgré l'adhésion récente de deux gros pays producteurs (Roumanie et Bulgarie). Les apiculteurs sont donc confrontés sur le marché à des quantités très importantes de miels concurrents dont les coûts de production sont généralement moindres.
- La diversité des miels produits en Europe est remarquable et leur niveau de qualité est rarement atteint sur d'autres continents. Il est vrai que les critères d'hygiène imposés à nos apiculteurs n'ont pas vraiment d'équivalent sur le plan international.
- L'image des produits apicoles est très forte dans le grand public. Peu de produits agricoles dégagent une image aussi positive. Ils sont considérés par le public comme :
 - des produits naturels (récoltés et sélectionnés par les abeilles dans la nature),
 - des produits « santé ».Ces deux qualités sont entre autres liées à l'absence de résidus. Il faut donc tout mettre en œuvre pour éviter de détruire cette image.
- Si le miel fait l'objet d'une définition légale, il faut dire que les autres produits de la ruche comme le pollen, la propolis, la gelée royale, la cire ne sont pas encore définis officiellement.





en apiculture devrait être vivement encouragé. Des systèmes de suivi des résistances devraient être mis en place. Les recherches visant à mettre de nouvelles molécules à la disposition des apiculteurs devraient être financées par l'Union. Il faudrait mettre sur pied un réseau de suivi des dépeuplements et des problèmes sanitaires de tout ordre, avec un système d'alerte (veille sanitaire).

c. Au niveau du marché

- En ce qui concerne le miel, il faut :
 - améliorer les contrôles aux frontières. Ceux-ci sont une priorité pour les apiculteurs européens, qui demandent à ce que les produits importés répondent aux mêmes exigences de qualité que ce qui est imposé en Europe, et à ce que cela soit vérifié,
 - améliorer les contrôles intérieurs pour éviter la commercialisation de miels adultérés ou ne correspondant pas à leur appellation,
 - mieux informer les consommateurs et mieux définir la qualité et les spécificités de certaines origines botaniques ou géographiques par le biais d'annexes à la directive actuelle ou par la mise en place de nouveaux signes de qualité (AOP, IGP, STG),

- maintenir le miel dans les programmes de promotion.
- Il faut donner aux produits annexes (cire, propolis, pollen, gelée royale) une définition qui tienne compte, comme c'est le cas pour le miel, non seulement de leur origine botanique et/ou animale et de leur composition, mais également de leurs principales propriétés biologiques, surtout s'ils peuvent être utilisés à cette fin. Sans ces définitions, la porte est ouverte à toutes les fraudes.

5. APICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Les apiculteurs, nous l'avons vu, ont un rôle à jouer dans le développement économique et social du monde rural européen.

a. Au niveau du cheptel

Pour maintenir une densité de colonies suffisante pour assurer une bonne pollinisation, il faut s'assurer du maintien d'un nombre suffisant d'apiculteurs et de leur bonne répartition dans l'espace. Les apiculteurs amateurs sont indispensables à ce niveau. A cette fin, on veillera à :

- donner les instruments (information, formation...) aux apiculteurs pour leur permettre de s'adapter rapidement aux nouvelles conditions environnemen-

tales et économiques sous peine de disparaître,

- inciter les apiculteurs à la transhumance. Celle-ci est réalisée principalement par des apiculteurs à dimension économique, dont les professionnels qui sont les seuls à pouvoir offrir un grand nombre de pollinisateurs à un moment donné (même tôt en saison). Dans ce cadre, les zones d'interdiction de transhumance en cas de présence d'une maladie à déclaration obligatoire constituent un frein important qui ne semble pas justifié dans les pays où la maladie est endémique,
- permettre le maintien d'une flore riche et diversifiée pour assurer la présence de ruchers permanents. Il est indispensable pour cela de prendre en compte l'abeille et la biodiversité dans le cadre des programmes agri-environnementaux. Il faut prévoir dans les différents Etats membres, au niveau du développement rural, des actions/engagements pluri-annuels ayant un impact sur la quantité et la qualité des ressources de nectar et de pollen,
- impliquer les apiculteurs dans les politiques agricoles développant des cultures mellifères à grande échelle. Ceci vaut en particulier pour les oléo-protéagineux. On sait la dépendance importante de l'Europe en cette matière (environ 40 000 tonnes importées annuellement). Le redéploiement des oléo-protéagineux sur le territoire de l'Union, rendu possible aujourd'hui par le découplage des aides, permettrait aux agriculteurs de retrouver une plus-value qui actuellement leur échappe. Il intéresse aussi les apiculteurs dans la mesure où la plupart des oléo-protéagineux sont d'excellentes plantes mellifères. Une collaboration entre les mondes agricole et apicole quant aux moyens et aux modalités de cette relance serait bienvenue.



Bon nombre d'actions reprises dans le programme trisannuel de soutien de l'apiculture sont essentielles pour tous ces points. Ce programme doit donc être non seulement maintenu mais également développé en adaptant les budgets aux besoins réels.

b. Au niveau des apiculteurs :

- Il faut maintenir et développer durablement la rentabilité de l'activité apicole. Cela correspond à maintenir un cadre de production en fonction des diversités locales en assurant la rentabilité des exploitations apicoles et en stimulant le développement d'une apiculture source de revenus (gage de dynamisme). Dans le cadre du développement rural, on devrait par exemple aider à améliorer l'organisation des apiculteurs en structures de commercialisation (groupements associatifs).
- On devrait également doter l'apiculture de réseaux et d'outils de suivi et de recherche à l'échelle européenne conçus pour lui permettre de s'adapter au mieux aux nouvelles réalités de terrain et d'assurer un meilleur ancrage politique de l'apiculture. Il faut favoriser une meilleure intégration de l'apiculture, tant dans les objectifs de la Politique agricole commune que dans les autres politiques communautaires dont l'application concerne les abeilles et les apiculteurs :
 - santé des plantes et des animaux;
 - autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires;
 - contrôle des importations aux frontières de l'UE;
 - sécurité alimentaire et traçabilité;
 - problématique des résidus...
 Ces politiques parfois complexes ne prennent pas toujours en compte les spécificités de l'apiculture, ce qui complique leur mise en pratique.

c. Au niveau des produits :

- Il faudrait maintenir et même favoriser la diversification et la qualité des productions apicoles par rapport aux produits d'importation de qualité difficilement contrôlable pour répondre aux besoins des consommateurs. Ici, en plus des mesures spécifiques déjà énoncées, le programme de soutien de l'apiculture (assistance technique, aide aux analyses, recherche appliquée) reste indispensable.
- L'image positive des produits apicoles doit être préservée. Une illustration nous est donnée par le simple fait que la présence d'OGM dans du pollen réduit à néant sa valeur commerciale. Des mesures de coexistence doivent être prises.

6. APICULTURE ET PAC

Plusieurs actions sont à considérer sérieusement pour atteindre cet objectif.

- De façon générale, il faut optimiser l'utilisation de tous les outils disponibles dans la PAC actuelle tout en respectant la complémentarité des soutiens et en tenant compte de la diversité et des spécificités apicoles européennes lors de la mise en place d'actions spécifiques pour les abeilles.
- Le programme trisannuel de soutien européen de l'apiculture (règlements (CE) 1234/2007 et 917/2004) est essentiel avec sa grande souplesse au niveau des programmes de soutien.
- Il faut également penser à augmenter le budget ainsi que l'étendue de cet outil précieux tout en améliorant sa flexibilité (par exemple, utilisation des budgets « repeuplement » pour analyser l'origine des dépérissements...) et sa portée en termes de ressources statistiques sur l'apiculture en Europe (réseau de surveillance...)



- Les programmes régionaux de développement rural vont prendre une place grandissante à l'avenir. Il faut donc insister auprès des différents Etats membres pour qu'ils intègrent l'apiculture en utilisant les nouveaux outils mis à leur disposition.
- Les programmes de valorisation et de commercialisation des produits européens doivent être encouragés.

Réfléchissons ensemble et agissons de manière responsable pour sauvegarder l'abeille et son environnement !

Mots clés :

Economie, aides européennes, structure, PAC, développement rural, sanitaire

Résumé : face à la situation alarmante de l'apiculture européenne, le groupe de travail Miel du COPA-COGECA présente ici un document qui synthétise la situation actuelle et qui propose des pistes d'action pour demain, principalement dans le cadre de la politique agricole européenne.

